



Contrat de Bassin 2012-2018
Guiers-Aiguebelette

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES

***ETUDE DE DEFINITION
DE L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT
BASSIN VERSANT DU GUIERS***

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : **13 septembre 2013 à 12h00**

MAITRE D'OUVRAGE
Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents
27 Avenue Gabriel PRAVAZ – 38480 PONT DE BEAUVOISIN
TEL : 04.76.37.26.26 / FAX : 04.76.37.23.73
EMAIL : guiers.siaga@wanadoo.fr

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 : TERRITOIRE, CONTEXTE ET ENJEUX	3
1.1. Présentation du bassin versant du Guiers.....	3
1.2. Enjeux au regard des objectifs du SDAGE RMC.....	3
1.3. Contexte de l'étude	3
ARTICLE 2 : OBJECTIFS	4
ARTICLE 3 : PERIMETRE	5
ARTICLE 4 : CONTENU	5
4.1. Etat des lieux et mises à jour.....	5
4.2. Méthodologie de définition de l'EBF.....	5
4.3. Cartographie de l'EBF	7
ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REALISATION DU MARCHE.....	7
5.1. Calendrier et phasage.....	7
5.2. Suivi de l'étude	9
5.3. Restitution des résultats.....	10
5.4. Données cartographiques et numériques.....	10
ARTICLE 6 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	10
LISTE DES ANNEXES.....	11

ARTICLE 1 : TERRITOIRE, CONTEXTE ET ENJEUX

1.1. Présentation du bassin versant du Guiers

Le bassin versant du Guiers (140 km de cours d'eau / 614 km²) est à cheval sur deux départements (Savoie et Isère) et s'étend du massif préalpin de la Chartreuse au Sud, jusqu'à la plaine rhodanienne de l'Avant-pays Savoyard au Nord. Le Guiers résulte de la confluence de 2 torrents issus de résurgences karstiques du massif de Chartreuse, le Guiers Mort et le Guiers Vif, d'une vingtaine de kilomètres chacun. Leur confluence se fait à Entre-deux Guiers pour former le Guiers qui rejoint ensuite le Rhône en rive gauche après un parcours d'une trentaine de kilomètres. Son bassin comporte en outre le lac d'Aiguebelette, 3^{ème} lac naturel français, par sa surface et son volume.

L'occupation humaine (dont une des plus connues est celle des pères Chartreuse dès 1084 dans les Gorges du Guiers Mort) a façonné au cours des siècles le lit du Guiers et de ses affluents. Mais c'est à partir des années 1950, que le Guiers Mort, le Guiers Vif et le Guiers ont subi de lourds aménagements hydrauliques pour satisfaire des usages locaux (agriculture, développement urbain et industriel).

Cette artificialisation des milieux aquatiques a généré des dysfonctionnements (incision du lit, diminution de la capacité d'autoépuration, érosion de la biodiversité...) qui remettent en cause une gestion qualitative et quantitative durable de la ressource en eau.

1.2. Enjeux au regard des objectifs du SDAGE RMC

La Directive Cadre sur l'Eau fixe un objectif de bon état écologique des cours d'eau à l'horizon 2015 à 2027 suivant l'ampleur des actions de restauration à mener. Cet objectif a été précisé dans le programme de mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse. Pour répondre aux objectifs morpho écologiques du SDAGE, les actions monofonctionnelles visant à restaurer une seule problématique (hydraulique, piscicole, morphologique...) ne sont plus suffisantes.

En effet, le SDAGE affirme que les fonctionnalités d'un cours d'eau et des milieux aquatiques (dissipation de l'énergie en crue, ressource en eau, habitats et hydromorphologie, continuité sédimentaire, etc.) sont d'autant plus satisfaisantes que l'espace dévolu au cours d'eau est important et proche d'une situation dite historique ou naturelle. Cet espace est dénommé « espace de bon fonctionnement » (EBF).

Il ne s'agit pas ici de revenir à une situation historique antérieure mais de définir l'espace minimal à laisser aux cours d'eau de façon à garantir leur bon fonctionnement, tout en assurant la coexistence des usages du lit majeur (agriculture, zones d'activités, zones urbaines, infrastructures, etc.) et une bonne gestion des risques naturels.

1.3. Contexte de l'étude

Créé en 1993, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents a en charge la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques des 42 communes adhérentes du bassin versant.

Pour mettre en œuvre cette compétence, le Syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans la perspective :

- ✓ d'animer et de coordonner des politiques de gestion et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le bassin versant du Guiers et son aquifère associé ;
- ✓ de protéger, restaurer des écosystèmes, zones humides et formations boisées riveraines, du bassin versant du Guiers ;
- ✓ de maîtriser et protéger des risques d'inondation par débordement de cours d'eau.

Le SIAGA a mis en œuvre un premier contrat de rivière (2000-2005) principalement orienté sur la réduction des pollutions domestiques et industrielles, la restauration et l'entretien des berges et des boisements de berges. Un contrat d'objectif (2007-2010) a ensuite été signé dans la continuité du contrat de rivière. Afin de poursuivre cette dynamique, le SIAGA s'est engagé dans un contrat de bassin (2012-2018). Cet outil contractuel, se décompose en 5 volets (A-B1-B2-B3-C) :

Volet A : il rassemble les actions de restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Volet B1 : il compile les opérations de restauration et d'entretien des milieux aquatiques.

Volet B2 : il comporte les actions de prévention et de protection contre les risques d'inondation.

Volet B3 : il s'agit des actions de connaissances de la ressource en eau et de sa gestion concertée.

Volet C : il rassemble la coordination, l'animation, le suivi du Contrat de Bassin.

La mise en œuvre de l'espace de bon fonctionnement relève du volet B1.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

La cartographie de l'espace de bon fonctionnement a déjà été réalisée sur 31 km de rivière. Il s'agit de tronçons de cours d'eau prioritaires, nécessitant une gestion foncière ou/et des travaux de restauration morpho-écologique. Pour compléter cette cartographie, l'EBF doit être défini sur les secteurs complémentaires du bassin versant, soit 132.4 km de cours d'eau.

Le tableau ci-dessous quantifie les linéaires d'étude par cours d'eau :

COURS D'EAU	LINEAIRE (KM)
Guiers Vif	6.1
Cozon	11.3
Herbétan Vif	3.9
Ruisseau de St Christophe	6.2
Argenette	2.9
Guiers Mort	5.4
Couzon	3.8
Herbétan Mort	2.8
Chorolant	1.1
Merdaret – Herretang	5.5

Aiguenoire	1.6
Guiers	16.1
Morge de Miribel	5.3
Morge de Saint Franc	6.1
Ainan	20.6
Beauchiffray	5.6
Tier	12.2
Paluel	7.8
Guindan	8.1
TOTAL	132.4

ARTICLE 3 : PERIMETRE

Le périmètre d'étude correspond aux linéaires identifiés suivants (cf. carte en ANNEXE 1).
Projection des coordonnées listées ci-dessous : Lambert II étendu.

- Le Guiers Mort : des sources jusqu'à l'amont des gorges (X=871576 ; Y=2044134).
- Le Guiers Vif : des sources jusqu'à l'amont des gorges (X=874566 ; Y=2052471).
- Le Guiers : de l'aval des gorges de Chailles (X=864117 ; Y=2060149) jusqu'au pont de l'A43.
- Le Chorolant : amont (X=863559 ; Y=2047337), aval (X=862692 ; Y=2047418).
- Le Merdaret : de la source jusqu'au point (X=862436 ; Y=2046905).
- L'Ainan : depuis la source jusqu'à la confluence avec le Guiers.
- Les autres affluents (Cozon, Herbétan Vif, ruisseau de St Christophe, Argenette, Couzon, Herbétan Mort, Aiguenoire, Morge de Miribel, Morge de St Franc, Beauchiffray, Tier, Paluel, Guindan) : depuis la source jusqu'à la confluence avec le cours d'eau principal.

ARTICLE 4 : CONTENU

4.1. Etat des lieux et mises à jour

Dans le cadre des études préalables du contrat de bassin (premier semestre 2010), l'espace de bon fonctionnement a été cartographié sur les tronçons prioritaires de restauration morpho-écologique, soit 31 km répartis sur les cours d'eau suivants : Guiers Mort, Guiers Vif, Guiers et Merdaret-Herretang dans la plaine de St-Laurent-du-Pont / Les Echelles ; Guiers entre l'A43 à Romagnieu et la confluence avec le Rhône.

Depuis, des zones d'activités, des extensions urbaines ou autres changements d'affectation des sols (notamment les zones humides), ont été réalisés ou sont en projet. Il s'agit de vérifier la délimitation des espaces et si besoin redéfinir et re-cartographier l'EBF au regard de ces nouveaux éléments.

4.2. Méthodologie de définition de l'EBF

Une continuité est à assurer avec la méthodologie développée dans le cadre des études préalables au contrat de bassin. La construction de l'EBF sur le bassin versant du Guiers est une adaptation plus opérationnelle de la définition du SDAGE. La méthodologie est basée sur l'imbrication de 8 zonages :

- 1. Lit mineur + annexes fluviales** : le lit fréquemment mouillé (entre berges ou digues) et les annexes fréquemment en eau (bras secondaire, îles, etc.)
- 2. Espaces de mobilité** : on distingue l'espace maximal (EMAX) et l'espace fonctionnel (EFONC).

EMAX : espace de mobilité géologique. Cet espace doit être cartographié à partir de la couche « fond de vallée » fournie par l'Agence de l'Eau ;

EFONC : espace de mobilité fonctionnel. Cet espace est extrait de la méthode développée dans le Guide technique n°2 du SDAGE RMC. Il s'agit de réaliser une analyse diachronique des espaces balayés par les cours d'eau au cours des décennies et d'en délimiter l'enveloppe externe.

3. Enjeux socio-économiques :

Enjeux socio-économiques forts (réduisant l'espace de bon fonctionnement) : zones urbaines, zones d'activités, axes routiers majeurs (autoroute et route nationale).

Enjeux socio-économiques autres (à prendre en compte, et qui, potentiellement, peuvent être déplacés) : conduite GDF, STEP/lagunage, habitation isolée.

4. Espaces alluviaux de fonctionnement : on distingue l'EAF, l'EABF et l'EABFR.

Espace alluvial fonctionnel (EAF) : espace utilisé et accepté actuellement par les usagers de la rivière pour la dissipation de l'énergie du cours d'eau (érosion, dépôts, inondations de plein bord), la recharge sédimentaire, les habitats aquatiques, la ripisylve, les échanges nappe-rivière. C'est l'espace où, dans l'état actuel, il y a consensus actuellement pour laisser évoluer librement la rivière.

Espace alluvial de bon fonctionnement (EABF) : espace (fonctionnel ou non actuellement) qui permet d'assurer correctement la dissipation de l'énergie du cours d'eau (érosion, dépôts, inondations de plein bord), la recharge sédimentaire, les habitats aquatiques, la ripisylve, les échanges nappe rivière dans un objectif de bon état. Cet espace peut tendre localement vers l'espace de mobilité EFONC.

Espace alluvial de bon fonctionnement à restaurer (EABFR) : portion de l'espace précédent pour laquelle on décide de travailler avec un objectif raisonnable et prioritaire dans un prochain Contrat de Rivière (« zones stratégiques » au sens de l'Agence de l'Eau).

5. Lit majeur : emprise des zones inondables connues (historiques ou centennales).

6. Bassins d'alimentation des nappes : emprise des périmètres de protection des captages d'eau potable situés dans le lit majeur.

7. Forêts alluviales : ensembles des communautés arborées installées sur des alluvions, soumises à des crues et à périodes de submersion plus ou moins prolongées.

8. Zones humides fonctionnelles : zones humides inter-connectées au cours d'eau et/ou à la plaine alluviale.

L'EABF est ainsi constitué de l'enveloppe externe englobant les zonages suivants : lit mineur et annexes, EFONC, les espaces alluviaux de fonctionnement, les bassins d'alimentation des nappes, les forêts alluviales, les zones humides fonctionnelles, la limite du lit majeur (Q100). La limite de l'EABF est en revanche incluse dans le fond de vallée (EMAX). On soustrait enfin de l'EABF les enjeux socio-économiques.

Un schéma de synthèse illustre la méthodologie mise en œuvre (cf. ANNEXE 2).

4.3. Cartographie de l'EBF

Le candidat doit prévoir des enquêtes préalables auprès des communes concernées (cf. ANNEXE 3) afin d'intégrer dans la cartographie de l'EBF, les projets d'aménagement en cours, dans le périmètre des enjeux socio-économiques. Il s'agit également de recueillir toute information utile à la définition des autres enveloppes constitutives de l'EBF. Pour cela, les structures porteuses des SCOT (Avant Pays Savoyard, Nord Isère, RUG) et du schéma de secteur du SCOT de la RUG (Pays Voironnais).

Pour mener à bien cette mission, le maître d'ouvrage fournit au prestataire les couches suivantes :

- SCAN 25 : calage de l'espace de mobilité EMAX (2) à partir du fond Agence de l'Eau.
- BD Ortho : zonage du lit mineur (1), des enjeux socio-économiques (3).
- Zones inondables : zonage du lit majeur (5). Couche disponible pour les cours d'eau suivants : Herbétan Mort, Couzon, Guiers Mort, Guiers Vif, Ainan, Guiers (à construire pour les autres).
- Périmètres de protection de captage AEP : zonage des bassins d'alimentation des nappes (6).
- Zones humides > forêt alluviale fonctionnelle (7) : couche disponible sur la cartographie initiale de l'EBF (31 km). A définir sur les 132.4 km de l'étude.
- Zones humides 38 et 73 : zonage des zones humides fonctionnelles (8).

D'autres données sont disponibles en libre consultation (agglomération des dalles à réaliser), notamment pour la définition de l'espace de mobilité fonctionnel EFONC (2) :

- Cadastre Napoléonien des communes (1820-1830 et Mapped Sarde (1760).
- Photographies aériennes anciennes (1945, 1954, 1960, 1981, 1996 selon les cours d'eau).
- BD ORTHO IGN de 1998 et 2003 pour l'Isère et 2006 pour la Savoie.

Le maître d'ouvrage met également à disposition les documents listés en annexe5.

Le candidat doit inclure dans sa prestation plusieurs journées de vérification sur site des enveloppes cartographiées. Le nombre de jours consacrés et la méthode employée sont à détailler dans l'offre.

Dans la continuité des études préalables, un « lissage » du périmètre de l'EBF sera autorisé sous condition de cohérence de l'enveloppe cartographiée (exemple : une zone humide enclavée).

Dans son offre, le candidat présente sa méthode de consultation des collectivités et d'intégration des mises à jour de l'EBF complémentaire.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REALISATION DU MARCHÉ

5.1. Calendrier et phasage

Le délai imparti pour la réalisation de cette mission est de **7 mois** maximum à compter de la date de notification du marché. La présente étude s'articule en 3 phases :

Phase 1 : enquêtes préalables auprès des collectivités.

Phase 2 : cartographie de l'EBF (mises à jour de l'existant et complémentaire) et vérifications sur site.

Phase 3 : consultation des collectivités et modification des cartes

Le détail des différentes phases est présenté ci-après.

PHASES	DESCRIPTION	DOCUMENTS A FOURNIR	DELAIS
Une réunion de lancement pour valider avec le COPIL la méthode et le déroulement de l'étude			
Ph. 1	<p>1. Enquêtes préalables.</p> <p>2. Présentation de l'étude aux collectivités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Note méthodologique d'enquête - Questionnaires ou Trame d'entretien - Résultats d'enquêtes - Présentation méthodologie EBF <p>> support numérique</p>	2 mois
Ph. 2	<p>3. Cartographie EBF existant (mise à jour).</p> <p>4. Cartographie EBF complémentaire (création).</p> <p>5. Vérifications sur site.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cartes de l'EBF MAJ + complémentaire V1 - Note méthodologique de « lissage » de l'EBF - Note descriptive de la phase de vérifications - Note de synthèse des phases 1 et 2 <p>> support numérique</p>	3 mois
Une réunion de COPIL pour valider des cartes provisoires de l'EBF			
Ph. 3	<p>6. Consultation des collectivités.</p> <p>7. Réunions d'informations.</p> <p>8. Modification des cartes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 carte par commune - Note synthétique explicative - Document de présentation - Un compte rendu des réunions - Cartes de l'EBF MAJ + complémentaire V2 <p>> Support numérique et papiers</p>	2 mois
Une réunion de COPIL pour valider le rapport et les cartes de l'EBF			

5.2. Suivi de l'étude

Comité de pilotage :

L'étude est suivie par un comité de pilotage constitué de la commission travaux du SIAGA et des partenaires technico-financiers (agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Région Rhône-Alpes).

Les partenaires techniques :

- DREAL Rhône-Alpes.
- DDT de l'Isère et de la Savoie.
- L'ONEMA.
- Les Conseils Généraux de l'Isère et de la Savoie
- Le PNR de Chartreuse.
- Les fédérations de pêche de l'Isère et de la Savoie
- Les chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont Blanc.
- Les CEN de l'Isère et de la Savoie.

Fréquence des réunions :

Le candidat propose dans son offre **3 réunions du comité de pilotage** :

1. Une première réunion, afin de caler au préalable la méthode et le phasage d'intervention, les attentes du maître d'ouvrage et de ses partenaires, le recueil de données.
2. Un comité de pilotage pour la validation du projet de cartographie de l'EBF.
3. Un comité de pilotage pour la validation de la cartographie de l'EBF.

Les réunions de COPIL se décomposent de la manière suivante :

- Envoi au maître d'ouvrage (pour validation), d'un rapport intermédiaire de phase et présentation Power Point de séance, 10 jours avant le COPIL ;
- Rédaction d'un compte rendu de COPIL et envoi au maître d'ouvrage dans les 8 jours suivants ;
- Envoi au maître d'ouvrage, d'un rapport définitif de phase 15 jours après le COPIL.

Dans son offre, à titre optionnel, le candidat propose un coût (unitaire) pour une participation à un COPIL supplémentaire qui pourrait s'avérer utile pour finaliser la mission.

Le candidat propose également dans son offre **des réunions de consultation** des collectivités locales :

- En phase 1 (tranche optionnelle) : **4 réunions** pour présenter les résultats de l'enquête, les enjeux, les objectifs, la méthodologie et le calendrier de l'étude.
- En phase 3 (tranche ferme) : **4 réunions** pour présenter le résultat de la cartographie de l'EBF, recueillir les questions, les avis et les remarques complémentaires permettant de compléter la cartographie.

Pour mener à bien cette mission, le prestataire et le maître d'ouvrage doivent entretenir de fréquents contacts et échanges (écrits, téléphoniques, électroniques) aussi souvent que le nécessite le bon déroulement de l'étude. Les différentes réunions de COPIL auront lieu dans le périmètre du bassin versant.

5.3. Restitution des résultats

Le rapport intermédiaire (phase 1 et 2), ainsi que les présentations Power Point de COPIL, sont à fournir au maître d'ouvrage sous format numérique sur support de type clé USB. Ce rapport doit être accompagné d'une note de synthèse à destination du maître d'ouvrage et du comité de pilotage.

Le rapport définitif (phase 3) est à fournir en 4 exemplaires papiers, une version numérique « modifiable » et une version PDF sur support de type clé USB. Ce document reprend les éléments des 3 phases. Un atlas cartographique est également à joindre au rapport définitif. Les cartes sont réalisées en couleur, au format A3. Le fond et la forme des cartes (nombre et type de carte ; mise en page, légende, police, pictogrammes, ...) doivent être conformes aux cartes de l'EBF (cf. ANNEXE 4), issues de l'atlas cartographique du schéma morpho-écologique des cours d'eau du bassin versant (Burgéap 2010). L'échelle de réalisation des cartes reste le 1/10000^{ème}.

5.4. Données cartographiques et numériques

Les données numériques et géographiques sont à fournir dans un format qui permette l'incorporation et l'utilisation immédiate de ces données dans le SIG du maître d'ouvrage (format de fichiers compatibles avec le logiciel MAPINFO : MIF/MID, SHAPE). Les données géographiques seront référencées en Lambert II étendu et en Lambert 93.

Les métadonnées du projet doivent être renseignées. Les bases de données Access ou Excel associées au SIG doivent être décrites : source et description des tables, des requêtes et de chacun de leurs champs (avec précision sur les unités de mesures pour les champs numériques). Les connexions réalisées entre les bases de données et les couches du projet sont à décrire afin de permettre leur rétablissement suite à une copie.

Les sources et dates des données doivent apparaître sur les cartes ainsi que le logo de la structure porteuse.

Le bureau d'études veille enfin à rendre au maître d'ouvrage tous les documents réalisés lors du diagnostic (documents SIG, enquêtes, résultats bruts, etc).

ARTICLE 6 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Personne référente pour le marché :

Thibaud WYON

Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents - SIAGA

27 avenue Gabriel Pravaz
38480 PONT DE BEAUVOISIN
Tél.04.76.37.26.26

Fax : 04.76.37.23.73

www.guiers-siaga.fr

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – Carte du linéaire d'étude

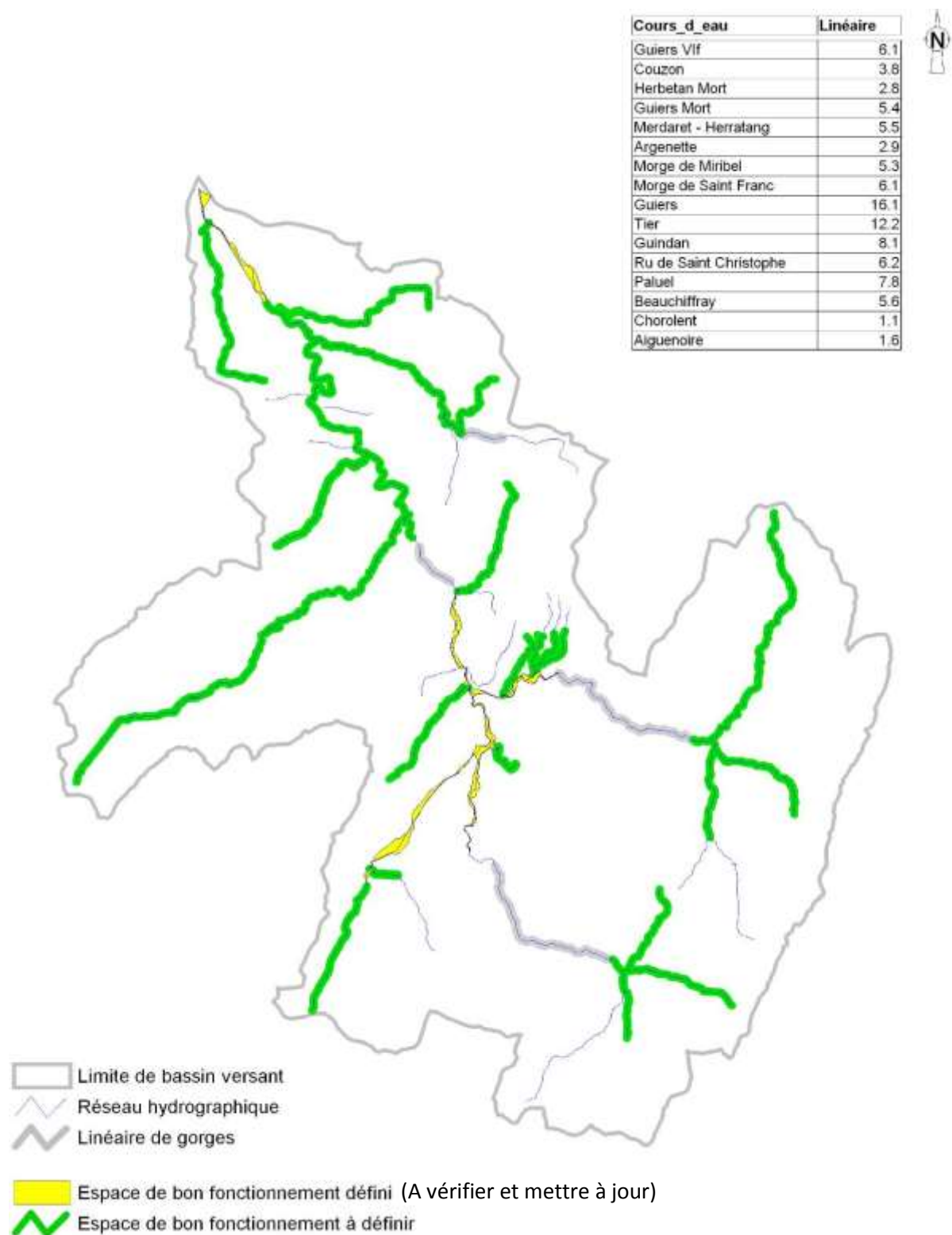
ANNEXE 2 – Schéma de synthèse méthodologique

ANNEXE 3 – Liste des communes à intégrer à l'enquête préalable

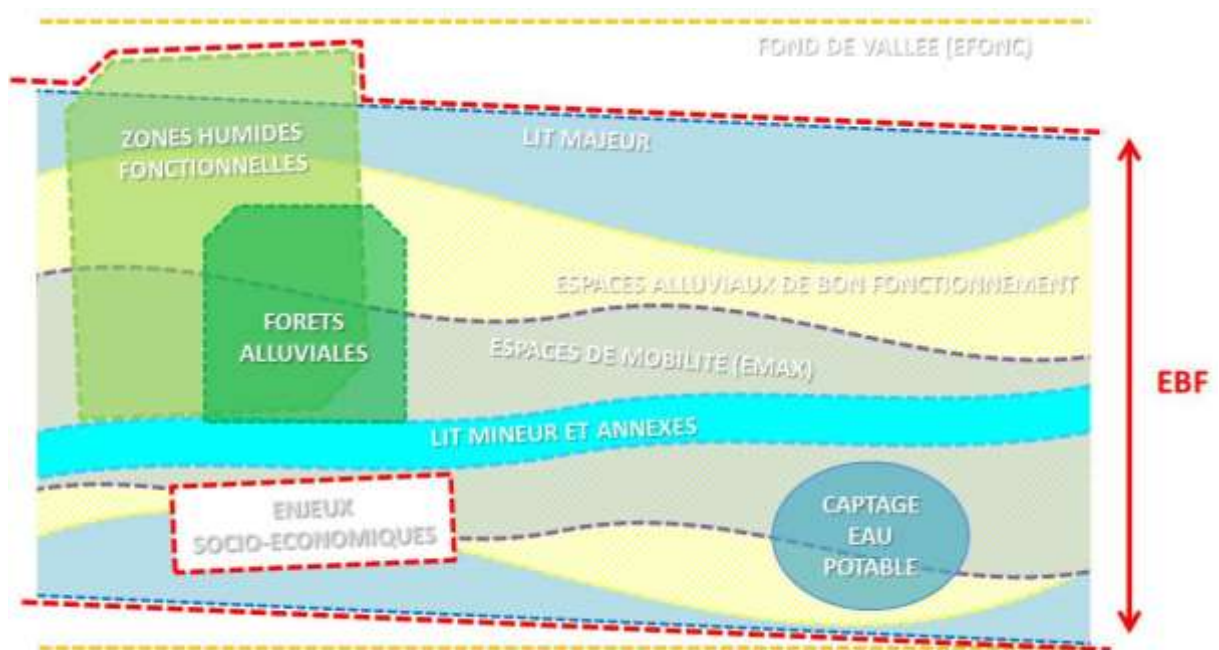
ANNEXE 4 – Exemple de cartographie de l'EBF

ANNEXE 5 – Liste des documents mis à disposition pour la réalisation de l'étude

ANNEXE 1 – Carte du linéaire d'étude



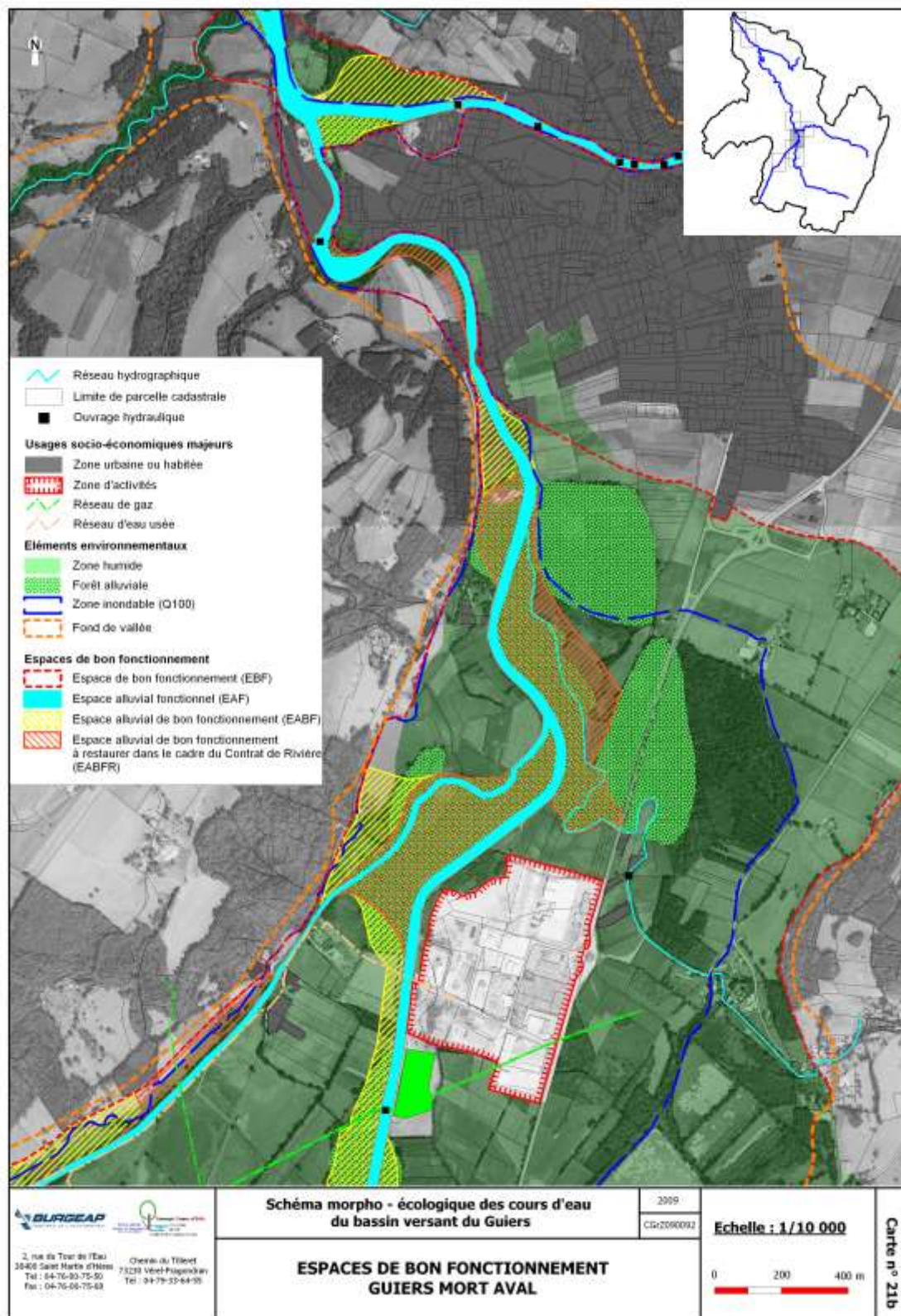
ANNEXE 2 – Schéma de synthèse méthodologique



ANNEXE 3 – Liste des communes à intégrer à l'enquête préalable

1. *Aoste*
2. *Attignat-Oncin*
3. *Avressieux*
4. *La Bauche*
5. *Belmont-Tramonet*
6. *La Bridoire*
7. *Chirens*
8. *Domessin*
9. *Les Échelles*
10. *Entre-Deux-Guiers*
11. *Entremont-le-Vieux*
12. *Massieu*
13. *Miribel-les-Échelles*
14. *Pommiers-la-Placette*
15. *Pont-de-Beauvoisin Isère*
16. *Pont-de-Beauvoisin Savoie*
17. *Rochefort*
18. *Romagnieu*
19. *Saint-Albin-de-Vaulserre*
20. *Saint-Béron*
21. *Saint-Bueil*
22. *Saint-Christophe-la-Grotte*
23. *Saint-Christophe-sur-Guiers*
24. *Saint-Franc*
25. *Saint-Genix-sur-Guiers*
26. *Saint-Geoire-en-Valdaine*
27. *Saint-Jean-d'Avelanne*
28. *Saint-Joseph-de-Rivière*
29. *Saint-Julien-de-Ratz*
30. *Saint-Laurent-du-Pont*
31. *Saint-Pierre-de-Chartreuse*
32. *Saint-Pierre-d'Entremont Isère*
33. *Saint-Pierre-d'Entremont Savoie*
34. *Saint-Pierre-de-Genebroz*
35. *Velanne*
36. *Verel-de-Montbel*
37. *Voissant*

ANNEXE 4 – Exemple de cartographie de l'EBF



ANNEXE 5 – Liste des documents mis à disposition pour la réalisation de l'étude

Code	TITRE	AUTEUR	Date
HG3	Carte des aléas des communes des bassins versants de l'Ainan et du Malafossant	DDAF 38 Alp'Géorisques	2004
HG 4	Atlas des zones inondables du Guiers et des affluents isérois	DDAF 38 Alp'Géorisques	2004
HG 5	Carte d'aléas de Voissant	Voissant Alp'Géorisques / RTM	2005
HG 6	Etude post crue de l'Ainan	SIAGA Alp'Géorisques	2003
HG 14	Schéma d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Ainan	SIAGA Burgéap / CCEau	2006
HG 20	Etude de faisabilité de restauration du potentiel habitationnel et de la dynamique du Guiers et de ses affluents, de la confluence avec l'Ainan jusqu'à Pont de Beauvoisin	SIAGA GEN TERE0	2005
HG 24	Aménagement du Choroland dans la partie aval de Saint Joseph de Rivière	CCCG / SOGREAH	2005
HG 32	Etude hydraulique du ruisseau du Merdaret et de ses principaux affluents en rive droite	ERGH	1993
HG 37	Schéma morphoécologique des cours d'eau du bassin versant du Guiers	SIAGA / Burgéap	2010
HG 41	Carte des aléas hydrauliques de Belmont-Tramonet	Belmont-Tramonet Burgéap	2011
HG 71	Expertise morphodynamique suite à la crue de septembre 2008	SIAGA / Burgéap	2009
MA6	Inventaire et plan d'actions des zones humides du département de la Savoie : Avant Pays savoyard et Nord Chartreuse	CPNS	2007
D24	PLU de la Bridoire	AUM	2009
D36	PLU de St Geoire en Valdaine	La Tuilerie	2010